



mon père est décédé, ma belle mère a vidé la maison

Par **liloo1100**, le **16/05/2011** à **13:35**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a 2 mois et aujourd'hui en allant chez lui pour récupérer des papiers je me suis rendue compte que :

1° : la maison et les dépendances sont fermées à clé et personne n'y est allé depuis plus de 3 semaines et visiblement elle n'y vit plus.

2° : en regardant par les fenêtres, la quasi totalité des meubles, bibelots et déco ont disparu. Je n'ai pas voulu forcer une serrure pour rentrer et vérifier le reste de la maison.

Par ailleurs mon père et ma belle mere étaient marié sous le régime de la séparation de biens, mais avait elle le droit de vider la maison de son contenu (certains meubles et matériels avec facture à son nom à lui) avant que le notaire ai ouvert la succession et qu'aucun inventaire par huissier n'ai été fait? Qu'en est il de nos affaires personnelles que nous avons laissé chez lui?

Quels sont les recours possibles.?

Merci

Par **Domil**, le **16/05/2011** à **14:02**

On est toujours dans la problématique de la preuve.

Par **liloo1100**, le **16/05/2011** à **14:08**

Merci de votre réponse si rapide.

Nous avons pris des photos de l'intérieur de la maison et du parc le jour de l'enterrement de mon père avec tous les meubles etc...

Cela ferait il office de preuve?

Par **Domil**, le **16/05/2011** à **17:27**

Difficile, les factures de meubles ne sont pas détaillées que ça concernant la description des

meubles.

La succession est ouverte depuis le jour du décès (attention, vous n'avez donc que 6 mois après le décès pour faire la déclaration de succession aux impôts), pourquoi ne pas avoir de suite chargé un notaire de la succession et fait un inventaire ?

Il va falloir voir avec le notaire, ce qui est prouvable ou non